

7 Nov 2008.

nice-matin**Nice : 23 jours
de prison sur un****quiproquo****Un Arménien installé à Nice a été relaxé hier par la Ve Chambre correctionnelle où il comparait pour la « tentative de soustraction » d'une fillette de 9 ans****N**ice : 23 jours de prison sur un quiproquo

Un Arménien installé à Nice a été relaxé hier par la Ve Chambre correctionnelle où il comparait pour la « tentative de soustraction » d'une fillette de 9 ans

L'histoire est presque incroyable. Et pourtant Gracik, un ressortissant arménien de 42 ans, s'est retrouvé en garde à vue puis incarcéré pendant 23 jours pour rien. Il a été relaxé hier par la Ve Chambre correctionnelle après un ultime sermon sur la nécessité d'apprendre au plus vite les rudiments de la langue de Molière.

Car tout est né d'un quiproquo linguistique, le 30 mars dernier, à proximité du quartier Gambetta. Gracik n'est sans doute pas un prince absolu de la vertu mais il s'était seulement adonné à la boisson. D'ailleurs, il chargeait quelques dives bouteilles et s'apprêtait à repartir en voiture lorsqu'il s'est adressé à une fillette de 9 ans qui passait par là. Le « Yélie ! » qu'il a lancé était destiné à éloigner la fillette afin de pouvoir repartir en voiture. Il l'a encore affirmé hier à la barre. Mais en arménien, le sens est ambivalent pouvant signifier une invitation de monter... dans la voiture.

La fillette l'a ainsi compris. Epouvantée, elle a détalé pour aller tout raconter à son beau-père.

Quelques instants plus tard, ce dernier a surgi afin de demander des comptes au « pervers ». Les passants ont été ameutés et Gracik s'est retrouvé face à une foule hostile qui pensait avoir affaire à un pédophile. La suspicion était forte au point que des coups ont commencé à voler. Gracik a alors pris la fuite mais il a été cueilli un peu plus tard par la police. Dans sa voiture, on a retrouvé une corde qui pouvait en dire long sur de coupables intentions.

Des dénégations coupables

D'autant plus que Gracik s'est alors refermé sur une défense coupable et dangereuse, niant tout en bloc, affirmant n'avoir jamais croisé de petite fille.

D'où une suspicion grandissante et un mandat de dépôt appliqué après une comparution immédiate. Gracik n'a obtenu sa remise en liberté que le 21 avril dernier et il a comparu libre hier après-midi. La présidente Anne Guéry a toutefois souligné son manque de coopération : « Il a menti, les semaines passées en prison sont justifiées ».

Hier, avec l'aide d'une traductrice, le prévenu a pu expliquer la réalité de la scène qui a eu de très développements, sous l'œil de sa femme qui était dans la salle et de ses enfants qui attendaient à l'extérieur. Son avocat Me Jean-Pascal Padovani a exposé l'enchaînement du quiproquo linguistique, ses conséquences infamantes et il a plaidé la relaxe. Elle a été obtenue.

De son côté, Gracik s'est engagé à suivre des cours de français. ■

Publication : Quotidien
Diffusion : 82 558 ex (DRT payée Fr.) - © DSD DSH
2014/2015
Audience : 354 000 lect. (LEP) - © Aud Presse Cit
2014/2015



Tous droits réservés Nice Matin 2008
27C0BED3A2A625D0FC115269B15865562E120300

En cas de problème, consultez le FAQ ou contactez le service Assistance : cliquez ici